



« Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ! »
(Abraham Lincoln)

SOUSCRIPTION 2013

C'est avec beaucoup de conviction que nous venons solliciter votre aide. En effet, nous avons besoin de vous pour développer les cinq directions majeures que nous voulons faire prendre à l'Ecole de la paix en 2014.

1. POURSUIVRE NOS ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION.

Nous sommes fiers et heureux d'avoir pu nous inscrire dans la réforme des rythmes scolaires en proposant à plusieurs mairies des animations sur le vivre ensemble. Les réponses positives de celles-ci nous ont permis l'embauche de deux salariées. Autrement dit, nos actions d'éducation en milieu scolaire et périscolaire se développent de belle façon. De plus, nous sommes dans l'attente d'un financement sur un programme d'accompagnement de la scolarité d'enfants roms dans l'agglomération grenobloise. Enfin, nous poursuivons un programme éducatif pérenne et reconnu sur un certain nombre de territoires qui connaissent des difficultés, en particulier dans l'agglomération grenobloise.

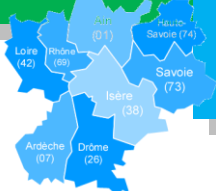
2. S'UNIR POUR OBTENIR PLUS DE RESULTATS

Pour être concret, évoquons le projet que nous menons dans les quartiers de la Villeneuve et de Village-Olympique. Pour répondre au mieux à la demande qui nous a été faite de réaliser des parcours citoyens, nous avons proposé une approche qui combine des outils et des animations de l'Ecole de la Paix et des interventions d'un juge, de pompiers et de membres de la police nationale qui expliquent leur travail dans les classes. Nous faisons également partie du Réseau « Paix Droits humains et Développement », à Lyon, qui réfléchit au moyen de mieux anticiper les crises sur tel ou tel terrain à l'international et propose des méthodes qui, en amont, contribuent à les prévenir.

Enfin, citons le travail entrepris avec le Réseau France Colombie Solidarités au sein duquel nous travaillons, avec d'autres associations, sur des problèmes qui se posent pour parvenir à une paix durable dans ce pays latino-américain.

L'Ecole de la paix a été créée en 1998, à l'initiative de Richard Pétris, sous forme d'association loi 1901, par des citoyens engagés entourés d'institutionnels et de parrains prestigieux.

Elle travaille à la promotion d'une culture de la paix et du vivre ensemble, dans nos quartiers jusqu'aux territoires les plus lointains.



3. IMPLIQUER LES ETUDIANTS GRENOBLOIS DANS NOTRE PROJET ASSOCIATIF

Grenoble compte soixante mille étudiants. Le Réseau UNESCO « Gouvernance et Paix » de l'Ecole de la paix dispense des formations à la culture de la paix dans un certain nombre de Masters localement. Nous disposons également d'un site internet intitulé « Territoires de paix » qui capitalise les expériences en faveur de la paix en « interne » ou au gré des rencontres que nous avons.

Mais comment faire en sorte que les étudiants franchissent davantage la porte de notre association ? Nous voulons être en mesure d'accompagner plus ces jeunes afin qu'ils puissent découvrir le monde professionnel au sein d'une association citoyenne tout en nous apportant leurs compétences et leurs envies d'un travail en faveur des autres.

4. DIRE ET MONTRER QUE LE MONDE ASSOCIATIF ACCOMPLIT UN TRAVAIL INDISPENSABLE

En 2012 et en 2013, nous avons beaucoup plus communiqué que par le passé. Nous avons à cœur de mieux informer. Avec « Territoires de paix » et le « Réseau France Colombie Solidarité », nous avons ainsi créé deux sites internet « satellites » de la page d'accueil www.ecoledelapaix.org. Nous avons proposé beaucoup plus de « Lettres d'information ». Nous avons également multiplié les conférences ou autres cafés-débat. Nous voulons poursuivre cette dynamique en présentant, pour 2014, une nouvelle maquette pour le site internet. Nous voulons également soumettre à tous les partis qui présenteront des candidats aux municipales de Grenoble, une série de pistes au service de la cité et du vivre ensemble dont ceux-ci pourraient s'inspirer lorsqu'ils seront élus. Même si notre taille est modeste, nous devons jouer résolument notre rôle.

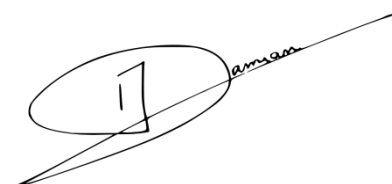
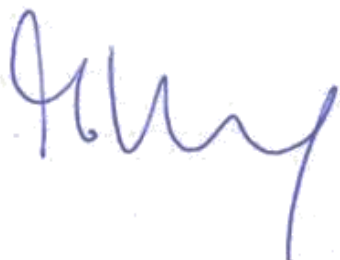
5. REPONDRE AUX DEMANDES FORMULEES AU-DELA DES FRONTIERES.

Depuis son origine, l'Ecole de la paix prête attention à agir aussi bien dans les quartiers que dans les territoires les plus lointains où les raisons du vivre ensemble sont mises à mal par les guerres et les conflits. Rappelons ainsi que nous avons formé, au cours des deux dernières années, 12000 enfants à l'un de nos outils pédagogiques au Congo-Brazzaville. Nous pourrions citer également les actions en cours en Colombie et en Tunisie. Nous préparons enfin un programme d'éducation à la paix au Mali, dans le prolongement du travail engagé avec la région Rhône-Alpes qui nous a confié un travail de réflexion sur sa coopération avec la région de Tombouctou.

Très cordialement,

Benoît Mollaret
Président

Matthieu Damian
Directeur

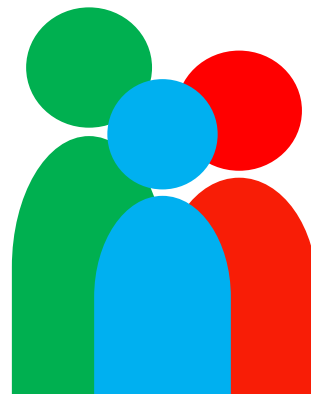


Grenoble, le 09 octobre 2013

DEMANDE DE DON

L'Ecole de la paix est unique. Régulièrement, nous rencontrons des personnes qui nous interpellent en nous disant : « C'est super ce que vous faites, continuez ! ». Nous espérons que vous serez tout autant convaincus que ces personnes et que vous nous apporterez votre soutien. Nous rappelons que chaque don est déductible des impôts à hauteur de 66 %.

Cette action de faire appel aux adhérents pour financer les associations est de plus en plus courante non seulement du fait de la baisse des financements publics mais aussi par la volonté de celles-ci de gagner en indépendance. Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous voudriez bien nous poser sur tel ou tel projet.



N'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone : +33(0)4 76 63 81 41

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30
 et de 13h30 à 17h

✂.....

BON DE SOUSCRIPTION

A envoyer à l'Ecole de la Paix, 7 rue Très-Cloîtres 38000 Grenoble

M. Mme.....

Structure

Adresse.....

.....

Mail.....

Soutient les activités de l'Ecole de la Paix, en versant un don de :

Ci-joint un chèque à libeller à l'ordre de l'Ecole de la Paix (Nous vous adresserons un reçu fiscal dès réception de votre chèque)

Les dons sont déductibles des impôts à raison de 66% des sommes versées. Un don de 100€ ne coûte donc que 34€ au donateur. De plus les plafonds de déductibilités ont été relevés à 20% du revenu imposable !